

SPF SANTÉ PUBLIQUE
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

Bruxelles, le 28 janvier 2021

Direction générale Soins de santé

CONSEIL FÉDÉRAL DES
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Réf : CFEH/D/526-2 (*)

Avis du CFEH concernant l'intervention financière aux hôpitaux pour la prise en charge des vaccins COVID-19 dans les officines hospitalières des hôpitaux HUB désignés

Au nom du Président,
Margot Cloet

Annick Poncé
Directeur général a.i.

(*) Le présent avis a été approuvé par la plénière le 28/01/2021 et ratifié par le Bureau à cette même date.

Par le présent avis, le CFEH vise à répondre de façon claire à la demande d'avis du ministre Vandenberghe du 06/01/2021 concernant la prise en compte des surcoûts liés à la prise en charge des vaccins COVID-19 dans les officines hospitalières des hôpitaux HUB désignés.

Objet de l'avis

Le CFEH tient à préciser que le présent avis porte uniquement sur ce qui suit.

Dans un premier temps, sont pris en compte ici les débours et actes liés à l'ensemble des opérations relatives au vaccin Comirnaty (de Pfizer/BioNTech). Ces propositions d'intervention financière devront être réévaluées au moment où d'autres vaccins seront pris en charge par les officines hospitalières, étant donné que les procédures seront différentes.

En outre, le CFEH met l'accent sur le fait que le calcul actuellement à l'étude est basé sur la procédure de manipulation (« handling ») connue du vaccin dans le contexte de la phase IA de la stratégie de vaccination, à savoir la vaccination des résidents et du personnel des maisons de repos. Le CFEH tient néanmoins à souligner que la structure de coût et son calcul sont valables également pour toutes les vaccinations structurées qui seront organisées tout au long de la stratégie de vaccination, quels que soient le lieu et le contexte où ces vaccinations structurées se tiendront (liste non exhaustive : MR(S), hôpitaux, collectivités, centres de vaccination...)

Enfin, le CFEH constate que le secteur des hôpitaux s'inquiète des coûts liés à l'engagement de personnel des hôpitaux pour mener à bien les prochaines étapes de la stratégie de vaccination. Ces frais de personnel n'étant pas encore envisagés dans la phase actuelle de la stratégie de vaccination, ils ne seront pas pris en considération dans le présent avis. Le CFEH tient néanmoins à attirer l'attention du ministre sur le fait qu'avec l'accélération de la stratégie de vaccination vers p. ex. le personnel des hôpitaux et les acteurs de première ligne, ce point sera rapidement d'actualité et souhaite donc également rendre un avis en la matière à brève échéance.

Parties associées au présent avis

Le CFEH a décidé de procéder à l'élaboration concrète de cet avis en collaborant étroitement avec l'Association des Pharmaciens Hospitaliers et les pharmaciens en chef comme experts du vécu dans les hôpitaux HUB. C'est ainsi que les pharmaciens hospitaliers ont soumis au groupe de travail une proposition de financement pour examen. Au sein du CFEH s'est tenue une concertation au niveau du groupe de travail « Impact financier du COVID-19 ». Le CFEH souhaite remercier vivement les pharmaciens hospitaliers pour leur contribution.

Avis concret

Les coûts liés à la prise en charge du vaccin Pfizer/BioNTech dans les hôpitaux HUB ont été scindés en cinq composantes. Nous commenterons brièvement ces différentes composantes ci-après. Le contenu exact utilisé pour chacune de ces composantes est expliqué plus en détail en annexe. Pour chaque composante, nous indiquons également la façon dont le montant proposé est relié à une unité. Enfin, le montant pour chacune des composantes est ajouté par unité. Pour trois des cinq composantes, un coût forfaitaire est mentionné ; pour les deux autres composantes, il est proposé un coût variable lié

à des commandes ou livraisons. Il a été décidé de recourir à des unités qui sont enregistrées formellement et qui peuvent être consultées par les autorités publiques.

La description des différentes composantes est suivie d'un tableau récapitulatif.

1. Frais de démarrage

Il s'agit des frais généraux qui doivent permettre à chaque officine hospitalière HUB d'implémenter des procédures, de rédiger des documents de travail internes, d'organiser la logistique au sein de sa propre officine et de définir des accords et formations avec les collaborateurs concernés.

Ce coût est imputé une seule fois sur une base forfaitaire.

Le montant proposé est de 1000 euros.

2. Coût administratif

Ce coût est imputé par (type de) vaccin et porte sur les procédures générales et la méthode de travail en interne qui devra être adaptée à chaque nouveau vaccin pris en charge.

Ce coût est déterminé de manière forfaitaire et vaut pour chaque vaccin/firme.

Le montant proposé est de 500 euros par vaccin/firme.

3. Frais de conservation

Ce coût est imputé pour les frais fixes qui accompagnent la conservation du vaccin dans l'infrastructure prévue à cet effet, en ce compris notamment le compte rendu hebdomadaire des stocks à l'AFMPS.

Ce coût est fixé par forfait et lié au nombre de mois de conservation.

Le montant proposé est de 100 euros par mois.

4. Coût par commande

Les frais de commande concernent le traitement administratif, la réception des marchandises et le renvoi des boîtes.

Ce coût est lié au nombre de commandes à effectuer auprès de la firme.

Le montant proposé est de 110 euros par commande auprès de la firme.

5. Coût lié à l'envoi vers les maisons de repos

Enfin, il y a le coût du traitement du vaccin vers les maisons de repos, comprenant notamment la décongélation des vaccins, la répartition par maison de repos, l'administration et la communication avec les maisons de repos.

Ce coût est lié au nombre de livraisons par maison de repos.

Le montant proposé est de 60 euros par nombre de livraisons à une maison de repos.

*MR(S) : voir la remarque dans l'introduction où l'on renvoie au déploiement ultérieur de la stratégie de vaccination qui prévoit également la livraison de vaccins à d'autres entités où une vaccination structurée est organisée (en plus des MR(S), p. ex. dans les hôpitaux, collectivités, centres de vaccination...)

Description	Unité	Coût €/unité
Frais de démarrage pour l'organisation en HUB	Montant unique	1000 €
Coût administratif	Par vaccin/firme	500 €
Frais de conservation	Mensuel	100 €
Coût par commande	Par commande	110 €
Envoi vers MR(S)*	Par livraison à la MR(S)	60 €
